Centre national de la propriété forestière (CNPF)

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est un établissement public composé de 11 délégations régionales – les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) – et d'un service Recherche Développement Innovation : l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ses principales missions sont les suivantes :

- orienter la gestion des forêts privées : il agrée les documents de gestion durable, qui prévoient la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans. Tout propriétaire de plus de 25 ha doit avoir un plan simple de gestion agréé ;
- conseiller et former : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- regrouper la propriété privée : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestiers…

Type de partenaire
Établissements publics
Thématiques
Forêt
Repères

La première convention liant le CNPF et la Fédération des Parc a été signée en 2014.

Liens utiles
Site internet